

Inscription

Règlement d'ordre intérieur

Inscriptions

L'inscription au sein de Be Yourself Academy est personnelle et ne peut être cédée à quelqu'un d'autre. Pour les membres mineurs, l'inscription doit être effectuée par le/les parent(s) ou le tuteur légal. Toute personne s'inscrivant se soumet automatiquement et sans conditions au règlement d'ordre intérieur ainsi que les conditions générales.

La demande d'inscription se fait via le formulaire en ligne disponible sur notre site internet ou en présentiel durant les heures de cours. Le droit d'inscription est valide dès réception du paiement de l'abonnement choisi ainsi que de l'assurance annuelle 'dommages corporels' d'un montant de vingt euros. Le membre peut se voir refuser l'accès au cours s'il n'est pas en ordre de paiement.

L'inscription est obligatoire et il n'y a pas de réinscription automatique d'année en année. L'inscription est valable pour une saison (septembre-juin) suivant le calendrier scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui comprend 30 semaines. Pour une inscription en cours d'année, un prorata forfaitaire sera calculé.

Abonnements

Abonnements

Le membre dispose de plusieurs possibilités d'abonnement :

- L'abonnement annuel correspondant à une saison complète ;
- L'abonnement semestriel correspondant à deux périodes de l'année (septembre à décembre + janvier à juin) et renouvelable pour la seconde période de la saison ;
- L'abonnement à l'unité (uniquement valable pour les cours adultes) valable pour un jour. Celui-ci expire lorsque le cours payé a été suivi durant la saison en cours.

Le paiement du cours est anticipatif, et constitue la seule confirmation de l'inscription, du droit d'entrée et de participation. Le non-paiement de ces frais ne signifie pas que l'inscription peut être annulée. Toute proposition d'étalement de paiement doit être écrite et adressée à la direction et celle-ci se réserve le droit d'accepter ou de refuser. Les prix et horaires annoncés sur le site web ou dans les différentes documentations imprimées peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

La direction se réserve un droit d'annulation ou de modification de cours ou des stages dans le cas où le nombre d'élèves inscrits ne serait pas suffisant. Si un cours est supprimé en cours d'année, l'abonnement sera modifié : l'abonnement annuel deviendra semestriel et l'abonnement semestriel sera calculé au prorata des cours restants sur base du prix du cours à l'unité. Des frais administratifs peuvent également être pris en compte dans ce calcul.

Les membres inscrits sous un régime forfaitaire ne peuvent pas demander de remboursement pour un cours qu'ils n'auraient pas pu suivre et ce, pour quelque raison que ce soit.

Le membre peut se voir refuser l'accès aux cours s'il n'est pas en ordre de paiement. De plus, en cas de retard de paiement sans avoir prévenu la direction au préalable, un premier rappel sera envoyé et à partir du suivant une majoration de 10€ sera appliquée. Si le membre ne s'acquitte pas volontairement des montants dus, Be Yourself Academy ASBL pourra faire appel à un bureau de recouvrement en vue de l'encaissement de la créance.

Le membre sera en outre tenu au paiement des frais judiciaires et extrajudiciaire, de la clause pénale (15% sur le montant de la dette) et des intérêts conventionnels pour négligence de 10% par an du montant de la dette.

Tout abonnement payé ne donnera lieu à un quelconque remboursement, quel que soit le moment ou le motif invoqué. Il en est de même pour les cours annulés suite à des faits de "force majeure" (attentats, intempéries, épidémies, etc.).

Excepté en cas de maladie ou d'accident d'une durée prolongée de six mois, un remboursement partiel du montant de l'abonnement payé sera effectué pour ceux qui se sont acquittés d'un abonnement annuel à condition d'avoir respecté les démarches suivantes :

- Transmettre une copie du certificat médical attestant de l'incapacité à suivre les cours pendant minimum deux mois.
- Informer immédiatement le centre artistique par écrit avec accusé de réception par courrier recommandé à l'adresse suivante au siège social (adresse se trouvant au registre des personnes morales sur Internet).

Cours

Cours

Pendant toute la durée des cours nous attendons des élèves une attitude respectueuse envers les professeurs et les autres participants. Nous insistons sur la ponctualité de chacun pour que les cours puissent se dérouler de manière optimale.

Selon le cours choisi, une tenue adéquate est indispensable en accord avec le professeur titulaire du cours. Il est impératif d'utiliser des chaussures exclusivement réservées pour le cours. Dans la négative, il sera demandé de suivre le cours pieds nus ou en chaussettes. Les gsm ne sont pas permis pendant les cours. Les boissons et la nourriture sont proscrites dans la salle de cours excepté de l'eau. Les chewing gum sont interdits.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours ni autorisés à regarder le cours sauf autorisation préalable auprès de la direction. Pour quitter le local pendant le cours, il faut l'accord du professeur, même pour boire ou aller aux toilettes, afin de respecter son travail et de ne pas perturber le cours.

La direction se réserve un droit d'annulation ou de modification de cours ou des stages dans le cas où le nombre d'élèves inscrits ne serait pas suffisant.

Aucun remboursement ne sera effectué pour des cours manqués sauf en cas de blessure survenue lors de l'activité ou en cas d'incapacité de longue durée (justifié par un certificat médical – voir onglet santé et accidents), documents à remettre dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début de l'interruption.

Nous vous demanderons de prévenir par mail, par téléphone ou sms en cas d'absence. Les élèves doivent arriver au plus tard 15 minutes après le début du cours et doivent quitter la salle directement après la fin du cours.

La direction décline toute responsabilité pour ce qui se passe avant ou après les cours et/ou en dehors du bâtiment. En cas de perte ou de vol de tout objet personnel que ce soit, Be Yourself Academy ASBL ne pourra être tenu responsable. Nous vous invitons donc à ne pas emporter des objets de valeur au cours.

Absence du professeur

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus par courriel ou téléphone. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. La direction se réserve le droit de reprogrammer ou non la séance perdue durant les congés scolaires en fonction des possibilités de location de la salle.

Attitude générale

Attitude générale

Le membre déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et s'engage à le respecter scrupuleusement. Il sera, ainsi que ses accompagnants, respectueux des locaux, équipements, de ses dirigeants, professeurs ainsi que des autres membres. Toute perturbation répétée du cours par un élève, parent ou accompagnant entraînera l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné. Si des membres ou leurs invités endommagent les locaux ou de l'école, ses équipements ou matériel mis à disposition durant les spectacles par suite de négligence ou d'imprudence, ils devront indemniser l'école à concurrence du préjudice subi par celle-ci.

Santé et accidents

Santé et accidents

Le membre déclare qu'il est en bonne santé et qu'aucune raison médicale connue ne l'empêche de participer à un effort physique intense bref ou prolongé. La visite médicale est de la responsabilité des parents ou du tuteur légal. Il est interdit de fréquenter le centre artistique en cas d'infection, de maladie contagieuse ou de blessures en raison du risque de porter atteinte à la santé et la sécurité des autres membres.

Les accidents éventuels doivent être déclarés par écrit avec accusé/réception (par courrier recommandé à l'ASBL dans les 48 heures qui suivent l'accident, sans quoi aucune demande d'intervention ne pourra être prise en compte.

En outre, le membre déclare être couvert par une assurance de responsabilité civile – vie privée (familiale) qui interviendra en cas de dommages causés par le membre aux installations et matériels mis à sa disposition ainsi qu'aux autres membres.

Spectacles

Spectacles

L'apprentissage des arts de la scène implique également un spectacle devant un public. C'est également l'occasion pour le membre de montrer son évolution et le fruit de son travail.

La participation au spectacle de fin d'année n'est pas obligatoire, cependant chaque membre doit s'y inscrire pour pouvoir y participer ainsi que de régler les frais d'inscription de 15€ par membre correspondant à l'achat des costumes, des droits de scènes, maquillages etc. Des répétitions supplémentaires seront prévues dans le cadre de la préparation de ce spectacle. Pour le bon déroulement du spectacle et des répétitions, la présence de chacun est indispensable.

Si le membre décide de ne pas s'y inscrire, il devra assumer les inconvénients (répétitions de chorégraphies pour le spectacle pendant le cours, perte d'une partie d'un cours pour les essayages des costumes, etc.).

Nous nous réservons le droit de refuser la participation au spectacle au membre n'ayant pas acquitté l'entièreté des sommes dues telles que l'abonnement ou les frais de participation au spectacle. Mais aussi, au membre n'ayant pas satisfait aux exigences spécifiques de son professeur (régularité, assiduité, maîtrise de la chorégraphie, autres exigences spécifiques).

Tout élève absent le jour de la répétition générale sur scène et ce, sans motif valable, peut se voir refuser la participation au spectacle.

Respect de la vie privée et droit à
l'image (RGPD)

Respect de la vie privée et droit à l'image (RGPD)

Les données relatives aux inscriptions sont consignées dans un fichier informatique. Respectant les dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée concernant le traitement de données à caractère personnel., l'ASBL permet à chaque personne a le droit de consulter les informations qui la concernent et d'en faire modifier ou supprimer le contenu sans devoir le justifier. Ces informations ne peuvent être utilisées par Be Yourself Academy que dans le cadre de sa gestion directe ou indirecte. Les données à caractère personnel ne seront pas transmises à des tiers.

En s'inscrivant, le Membre (ou la personne responsable, pour les mineurs) cède l'universalité de ses droits à l'image, de ses droits d'exploitation attachés à ses contributions fournies dans le cadre des activités de Be Yourself Academy, pour destination, et notamment publicitaire, promotionnelle, d'information et de commercialisation, et pour tous produits et services.

Les droits d'exploitation comprennent l'intégralité des droits d'adaptation, de reproduction, de représentation, ainsi que tous les droits d'utilisation secondaires incluant, sans que ceci soit limitatif, le droit d'adapter, avec ou sans transposition de genre à l'autre, et modifier vos contributions, le droit d'enregistrer et reproduire les résultats des contributions du membre sur tous supports, par tous procédés techniques connus ou à découvrir.

Le membre renonce de manière définitive et irrévocable à son droit à l'image et à tous droits connexes. Si vous ne voulez pas que votre image soit employée dans ce cadre veuillez le préciser par courrier adressé à la direction.

Acceptation du Règlement d'Ordre Intérieur

Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) sont disponibles sur le site internet www.beyourselfacademy.be et à la demande. L'inscription implique leur acceptation complète. Chaque membre est tenu de respecter scrupuleusement le ROI.